



AVIS

relatif à la vaccination contre la grippe saisonnière des personnes infectées par le VIH

29 janvier 2010

Le calendrier vaccinal 2009 recommande pour la vaccination contre la grippe saisonnière que chez les personnes atteintes par le VIH, l'indication soit posée par l'équipe qui suit le patient. Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi, le 12 janvier 2010, par le directeur général de la santé en vue d'une révision de la recommandation de la vaccination contre la grippe saisonnière des personnes vivant avec le VIH.

Le Comité technique des vaccinations et la Commission spécialisée Maladies transmissibles ont pris connaissance du rapport sur la prise en charge des personnes infectées par le VIH rédigé sous la direction du Professeur Yeni¹. Dans ce rapport, il est précisé notamment que la grippe saisonnière n'est pas plus fréquente chez les sujets infectés par le VIH mais que :

- « elle peut entraîner des manifestations cliniques plus prolongées et, chez certains patients, augmenter le risque de complications et de mortalité. Des études épidémiologiques américaines conduites avant l'ère des multi thérapies antirétrovirales avaient objectivé une majoration des hospitalisations et une surmortalité par pneumonies en période d'épidémie grippale chez les patients au stade sida ;
- l'introduction des multithérapies a été associée à une réduction des hospitalisations qui restent cependant à un niveau comparable à celui d'autres groupes à haut risque ;
- l'immunogénicité de la primo-vaccination antigrippale est plus faible que dans la population générale, en particulier chez les patients ayant des CD4 inférieurs à 200 par mm³ ;
- l'efficacité clinique du vaccin est très variable, de 27 à 78 % ;
- l'infection grippale, comme la vaccination antigrippale, peuvent être responsables d'une élévation transitoire et modérée de la charge virale VIH, sans modification significative du nombre de lymphocytes CD4 ».

En conséquence, le Haut Conseil de la santé publique recommande la vaccination contre la grippe saisonnière de tous les sujets infectés par le VIH, quel que soit leur âge (en respectant l'AMM) et leur statut immuno-virologique.

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité technique des vaccinations

Le 29 janvier 2010

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

¹ http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/06_Suivi_de_l_adulte_infecte_par_le_VIH.pdf